



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Sophie CELTON, Première Adjointe

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 05 juin 2025

Étaient présent(e)s : Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE⁽¹⁾, Jérémy MARTINEZ, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Philippe REYNAUD Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : André MOLINO par Sophie CELTON, Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Gaëlle LECOQ par Roselyne MANDRAS, Carole ALBOREO par Jérémy MARTINEZ, Bertrand CONNIN par Patrick MAGRO

Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s : Anne OLIVERO, Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250612-11-06-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025
Publication : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Partie après le vote de la question n°13



=====

DELIBERATION N°11.06.2025

OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL – Convention au profit de la société VALSUD relative au droit de passage, modalités d'entretien et de gestion des équipements de l'installation de biogaz situées hors périmètre ICPE sur la parcelle cadastrée section A n°2101 sis lieudit « La Montagne ».

Madame la Première Adjointe expose au Conseil Municipal :

« La Commune est propriétaire de plusieurs parcelles mises à disposition de la société VALSUD aux termes d'une convention sous seing privé en date du 25 mars 1988 ayant fait l'objet de plusieurs avenants.

Dans le cadre de la réhabilitation progressive du site, la Commune a souhaité valoriser une partie de ces parcelles et s'est vu restituer la parcelle cadastrée section OA n°2101, formant la zone 1 du plan ci-joint, comme mentionné dans le courrier en date du 14 janvier 2025 ci-annexé.

Dans le cadre de cette restitution partielle, le périmètre de l'ISDND a été modifié ainsi qu'il résulte de l'arrêté préfectoral n°2022-273A du 30 mars 2023, modifié par arrêté préfectoral n°2023-324PC du 19 décembre 2023.

La convention relative au droit de passage au profit de VALSUD sur la parcelle cadastrée section OA n°2101 permettra l'accès, l'entretien, l'exploitation et la surveillance des infrastructures liées à l'ISDND, notamment le réseau biogaz et les équipements installés sur la parcelle.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la signature du procès-verbal, préambule à la convention de servitude de passage et des actes notariés y afférent.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame la Première Adjointe,
Vu le projet de convention ci-annexé,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE de signer le procès-verbal de constitution de servitude et tous documents y afférent.

PRECISE que la constitution est gratuite. Les frais inhérents à la constitution de la servitude sont à la charge de la société VALSUD.

DESIGNE le Cabinet EXCEN, Notaire Maître GAGNEUR pour la signature de la présente convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



La Première Adjointe,

Sophie CELTON